

REGLEMENT

Du Club des Sports de Gréolières les Neiges

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque membre du club entrant ou faisant partie du Club des Sports de Gréolières les Neiges, ce que doit être son engagement vis-à-vis de la structure qui l'accueille.

Compte tenu des efforts, tant financiers qu'humains mis à disposition par le club, pour permettre à chacun d'atteindre ses objectifs (en terme de loisirs ou de compétitions), il est demandé à ceux-ci de respecter certaines règles.

I / DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ADHERENTS

A / Inscription, adhésion, maintien

L'adhésion au club se fait par la remise complète du dossier d'inscription demandée par le Club. Le dossier comportant : un certificat médical d'aptitude, le présent règlement, les autorisations de déplacement et de droit à l'image (Annexes A & B), enfin le versement des droits d'inscription.

Celui-ci peut s'effectuer par chèque. (Aucun versement en espèces n'est accepté)

Les adhérents qui ne sont pas à jour de leurs droits d'inscription, ne peuvent participer à aucune activité du Club.

Les pratiquants désirant intégrer le Club ou pré Club doivent satisfaire au test d'entrée dont les modalités sont fixées par la commission sportive.

– Tout manquement grave aux règles du club (dégradation, détournement, non respect des articles du règlement intérieur) peut être sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entraînement ou des compétitions, ou une exclusion définitive du club.

Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

– Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du ski club, dans les délais prévus par le règlement FFS.

– en cas d'abandon en cours de saison, il n'y aura aucun remboursement des droits d'inscription.

– en cas de blessure en début de saison la partie du versement correspondant aux entraînements constituera un avoir sur la saison suivante au prorata des séances restantes si l'adhérent ne peut plus participer aux entraînements.

B / Comportement :

L'adhérent est en contact avec un nombre important de personnes qui influencent ou facilitent la vie sportive.

En conséquence, l'adhérent se doit d'avoir une relation de politesse à tout moment et en tout lieu avec :

- les dirigeants -
- les entraîneurs -
- le personnel du Club -
- **Les camarades de Club !!!!** -
- les hébergeurs et leur personnel lors des déplacements -
- les clients de la station -

L'adhérent doit garder à l'esprit que son comportement a une influence sur l'image du Club et de ses membres et qu'une attitude et/ou des propos inadaptés seront considérés comme un manquement grave aux règles du club.

C / Communication interne

Des mails peuvent vous être adressés. Merci de prendre le temps de répondre de sorte que le secrétariat du club soit certain que vous ayez reçu l'information.

Le fonctionnement du club dépend pour beaucoup de l'effectivité de la communication.

La bonne réactivité des adhérents aux sollicitations reçues de la part de l'encadrement, fait partie intégrante de l'adhésion au club.

D / Le chalet du club :

Le chalet du club est une cabane de chronométrage et un local de rangement.

Il n'est pas destiné à recevoir du public **sauf pour les inscriptions** .

A l'exception de l'encadrement (administratif et sportif) du club qui y accède pour les besoins de ses missions, et en raison de contraintes légales et réglementaires les adhérents ne sont pas autorisés à y séjourner au-delà du temps nécessaire à la récupération et/ou au dépôt de leur matériel (sauf blessure ou événement particulier).

E / Prise en charge des mineurs

Les encadrants (moniteurs brevetés d'état et moniteurs fédéraux) prennent en charge les adhérents mineurs dans la stricte limite des horaires d'encadrement.

L'adhérent mineur reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'à confirmation par l'encadrant de sa prise en charge.

A la fin de chacune des séances (selon l'horaire prévu), l'adhérent mineur retourne sous la responsabilité de ses parents, ces derniers devant se tenir disponible au point de rendez-vous.

II DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX INSCRITS AU PRE CLUB ET CLUB COMPETITION

A/ Généralités :

Hygiène de vie :

La réussite sportive exige une hygiène de vie saine et orientée vers tout ce qui peut l'améliorer :

- temps de récupération et de sommeil régulier
- diététique adaptée
- suivi médical

Absence et retard :

La qualité d'un entraînement est fonction, entre autre, de la présence régulière de l'athlète aux séances d'entraînement programmées, ainsi que de sa ponctualité.

En conséquence, le coureur s'engage :

- à tout mettre en oeuvre pour participer aux séances programmées à son intention et aux compétitions pour lesquelles il a été inscrit ou à justifier son absence par un motif valable.
- à arriver aux heures précises de rendez-vous fixées pour l'entraînement et les départs en courses ou à justifier son retard par un motif valable.

B/ Les entraînements :

Le Club dispose d'1 entraîneurs diplômés d'état, d'1 entraîneur stagiaire, et 2 moniteurs fédéraux.

Les entraînements se font sur la station de Gréolières les neiges (sauf cas exceptionnels) de la date d'ouverture jusqu'à la fermeture de celle-ci.

Le départ des entraînements s'effectue depuis le Chalet du Club face à l'ESF.

Nous disposons de 2 pistes homologuées FIS : les « Airelles » et les « Marmottes ».

Les entraînements sont assurés les samedis, dimanches et les jours de vacances selon un calendrier et des horaires consultables sur le site.

C/ Groupes et horaires

Les groupes et horaires d'entraînement sont constitués par l'entraîneur ; en principe ils sont les suivants :

Samedi :

G1-G2 9h – 11H30

G3-G4 14h30 – 17h

Pre-Club 9h – 12h

Team-Parents : 11h30 – 14h15

Loisirs : 14h - 17h

Ski Nordique : En fonction des conditions et des demandes

Ski Randonnée : En fonction des conditions et des demandes

Dimanche :

G3-G4 9h – 11H30

G1-G2 14h30 – 17h

Team-Parents : 11h30 – 14h15

Loisir Performance : 14h - 17h

Ski Nordique : En fonction des conditions et des demandes

Ski Randonnée : En fonction des conditions et des demandes

Toute autre information concernant les entraînements, vie du Club et infos de dernières minutes seront visibles sur le site du Club <http://www.cs-greolieres.fr>

D/ La tenue/matériels :

Casque et dorsale obligatoires pour les entraînements et courses

Les coureurs doivent tant que possible se présenter aux entraînements et aux courses avec la tenue du club (veste avec flocage, combinaison, bas noir ou vert).

Les tenues neuves doivent être commandées en début de saison avant la fin du mois d'octobre. Pour les tenues d'occasion, une rubrique y est dédiée sur le site internet du club.

Afin de bénéficier de tarifs très avantageux, le matériel (ski, chaussures, bâtons, protections...) doit être commandé à notre fournisseur. Pour cela vous allez devoir créer un compte en suivant les indications décrites sur notre site internet.

Le matériel a un coût et pas des moindres. Nous demandons donc aux coureurs et aux parents un entretien très suivi de celui-ci.

Les résultats dépendent aussi du matériel !!!

E/ Les courses/déplacements :

L'entraîneur choisit en fonction du niveau et/ou de l'état de forme des coureurs de leur participation ou non aux courses de leurs catégories.

Le Club dispose d'un minibus 9 places pour tous les déplacements en courses. C'est à vous de réserver la place de votre enfant via le site internet du club.

Il est fréquent que les places assises nous manquent, de plus les jours de courses nous sommes dans l'obligation de fournir un contrôleur de portes. Nous demandons alors à un parent de bien vouloir nous accompagner avec son véhicule personnel, le club prendra à sa charge le forfait et les frais de déplacement.

En tant un club de montagne, le forfait lors des courses n'est pas payant pour nos coureurs.

III DISPOSITION SPECIFIQUES AUX INSCRITS DE LA SECTION LOISIR

JEUNES ET ADULTES

A/ Les Tenues

Un signe distinctif est fortement recommandé pour reconnaître les « skieurs Loisirs » dans toute la station.

Soit : un Anorak floqué : GREOLIERES LES NEIGES (les anciennes tenues neuves ou d'occasion feront l'affaire) soit , à mettre par dessus un anorak perso une chasuble fournie par le club gratuitement .

B/ Groupes et horaires

Les débutants : IMPORTANT : Ils doivent être capables d'emprunter **SEULS** les téléskis de la station .

Les horaires : tous les samedi après midi : rdv à 13h45 au chalet du club **de 14h00 à 16h30**

Les Confirmés : à partir de étoile de bronze

Les horaires : tous les samedi après midi : rdv à 14h15 au chalet du club **de 14h30 à 17h00**

C/ Les Compétitions LOISIR (Slalom Géant chronométré style flèche)

La participation aux courses « LOISIR » organisées par le Comité Régional Cote d' AZUR n est pas obligatoire .

Pour les participants , le niveau demandé est 3ème étoile avec l'approbation du moniteur Fédéral encadrant

Le transport se fera en covoiturage ou minibus si nombreux participants (une participation financière sera alors demandée) .

Signature de l'adhérent (précédé de la mention « je m'engage à suivre ce règlement ») :

Nom :

Date :

Nom du responsable légal :

Signature du responsable légal :

Annexe A

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du Club des Sports de Gréolières les Neiges, des photos ou vidéos, de vous et/ou de votre (vos) enfant(s) peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.
Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....,
agissant en qualité de

Autorise le club des sports de gréolières les neiges à utiliser mon image pour promouvoir ses activités

Autorise le club des sports de gréolières les neiges à utiliser l'image de mon (mes) enfant(s) pour promouvoir ses activités

Sur le blog/le site de du club/les réseaux sociaux ,
Sur des compte rendus en ligne ou écrit de compétitions/de rencontres/de stages,
Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club.

NB :Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A..... le

Signature

Annexe B

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné

Responsable légal de.....

atteste être pleinement conscient que la prise en charge de mon fils /ma fille par le club des sports de Gréolières les neiges ne prend effet que sur le site d'encadrement et seulement à partir du moment où le ou les moniteurs démarrent l'encadrement.

Aussi, pour les transports jusqu'aux sites d'entraînement ou de compétitions, je déclare confier mon enfant à l'un ou l'autre parent ou entraîneurs à titre privé et sous ma seule responsabilité.

en aucun cas le transport de mon enfant n'est sous la responsabilité du Club des Sports de Gréolières.

A..... le

Signature